

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 03 FEVRIER 2023**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	06
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	08
Date de la convocation 26/01/2023.	

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à dix-huit heures cinquante-cinq le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert PAUCHON Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges –IMBERT Joëlle – PONS Michel – LE MAGADURE Antoine - ARNAUD Amandine –

Absents excusés représentés : BUMAT Vincent (représenté par Mme IMBERT Joëlle) TESSA Dorine (représentée par Mr Georges ALLEMAND).

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet : Travaux du torrent Rif la Ville demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la forte crue due à l'orage de la nuit du 12 et 13 septembre la commune a dû engager des travaux d'urgence pour la protection des biens et des personnes.

Le montant des travaux s'est élevé à la somme de 3 574.75 € H.T.

N'ayant obtenu aucune aide de la communauté de Communes Buëch Dévoluy ou du Smigiba il propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la solidarité travaux d'urgence.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré décide :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental.
- Approuve le plan de financement annexé à la délibération, subvention du Conseil Départemental 50 %, autofinancement 50 %.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230203-DELIB032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Copie certifiée conforme.
Le Maire, Robert PAUCHON.



**PLAN DE FINANCEMENT
TRAVAUX D'URGENCE TORRENT
RIF LA VILLE**

Dépenses	Montant H.T.	Taux Subvention
Location pelle	2 837.50 €	
Carburant	737.25 €	
Total des dépenses engagées	3 574.75 €	100
Conseil Départemental	1 787.37	50 %
Commune de Manteyer (autofinancement)	1 787.38	50 %
Total des recettes	3 574.75 €	100 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230203-DELIB032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023